

## LES QUESTIONS QUE DEVRAIENT SE POSER LES MEMBRES D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Est-ce que je connais bien la Loi et les règlements qui régissent mon organisme ?
- Est-ce que je suis au fait de la mission, des valeurs et des orientations stratégiques de mon organisme ? Est-ce que j'y adhère ?
- Est-ce que je suis au fait du partage des rôles et responsabilités au sein de mon organisme ?
- Est-ce que je comprends bien mes responsabilités en tant qu'administrateur ? Comment qualifier mon niveau d'engagement au sein du CA ?
- Est-ce que je comprends bien mes responsabilités en termes d'éthique et de confidentialité ? Est-ce que j'adhère aux règles d'éthique et de confidentialité de l'organisme ?
- Comment qualifier mes relations avec les autres administrateurs ? Avec la direction du Club ?

## LA FQA MET A VOTRE DISPOSITION DES FICHES ET DES OUTILS POUR VOUS AIDER

- Les obligations légales du Club
- Les rôles et obligations des administrateurs
- Les règlements généraux : pourquoi et quoi ?
- Exemple de règlements généraux pour un club
- Les politiques internes : lesquelles et pourquoi ?
- Exemple de code d'éthique et de confidentialité
- Exemple de règlement de délégation

## LES ATTENTES ENVERS LES ADMINISTRATEURS

**Nombre d'administrateurs d'OBNL et donc de Clubs ne saisissent pas bien toute la portée de leurs rôles et responsabilités. Pour que le conseil d'administration puisse jouer pleinement son rôle, on doit s'attendre à ce que les administrateurs jouent également pleinement leur rôle.**

La solidarité mutuelle au sein du conseil d'administration s'apparente à celle d'un conseil des ministres. Tous les administrateurs peuvent et doivent faire valoir leur point de vue mais, **une fois la décision prise, elle engage l'ensemble des administrateurs**. Si un administrateur ne peut être solidaire d'une décision prise, il n'a d'autre choix que de démissionner.

**La loyauté envers l'organisation transcende les intérêts des groupes d'où sont issus les administrateurs**. Les administrateurs ne doivent jamais se placer dans une position où leurs intérêts personnels ou ceux de leur groupe d'appartenance s'opposent à ceux de la corporation.

Ainsi, voilà ce que, normalement, le Club devrait s'attendre de chacun de ses administrateurs.

- Être renseigné adéquatement sur ses responsabilités d'administratrice ou d'administrateur du Club et sur les disponibilités que demande cet engagement
- Avoir acquis la formation nécessaire pour remplir ses fonctions avec efficacité
- Prendre le temps de connaître toute l'information nécessaire sur le Club, sa situation, ses ressources, ses activités, son développement afin de prendre des décisions éclairées.
- S'informer et bien se préparer pour les rencontres auxquelles ils participent
- Être solidaire des décisions prises (devoir de loyauté)
- Faire preuve d'ouverture et savoir écouter
- Assurer la confidentialité des renseignements et des débats auxquels il a eu accès (voir exemple de code d'éthique et de confidentialité).

Il est évidemment important pour tout administrateur de faire preuve d'assiduité. En cas d'absence, il doit s'informer des décisions prises et ne pas les remettre en question.

Si l'administrateur ou l'administratrice veut remettre sa démission, il ou elle doit le faire formellement (par écrit) et est responsable que son nom soit retiré du registre des entreprises. S'il omet de le faire, il demeure responsable des décisions prises au nom du Club.